

## Période de formation pratique à la Haute Ecole de Santé La Source

Ce document s'inscrit dans le dispositif de formation pratique de la HES-SO (PEC 2022) et au règlement général des études de la Haute Ecole La Source.

Il fait également référence au document « Cadre général de réalisation de formation pratique » élaboré par la CORESLOC (29.04.2024) et permet de clarifier la position de l'Institut et Haute Ecole de la Santé La Source à propos des stages.

Les périodes de formation pratique (PFP) communément appelées « stages » représentent un tiers de la formation Bachelor en soins infirmiers et totalisent 54 crédits ECTS.

Les PFP contribuent au développement d'une vision globale de la fonction infirmière et favorisent le développement de l'ensemble des compétences professionnelles inhérentes à un profil de généraliste en soins infirmiers.

### 1. Cursus de formation

La diversité du parcours de PFP pour chaque étudiant·e doit être garantie et représenter les différents domaines du champ des soins infirmiers (aigu-chronique, somatique-psychique) dans les contextes définis par la LPSan (stationnaire, ambulatoire et domicile)<sup>1</sup>

Le cursus de Formation Pratique pour la formation Bachelor est constitué d'un module par semestre.

Les modules ont une durée de 6 semaines en première et deuxième année, et de 7 et 9 semaines en troisième année de formation. Chaque module a une valeur de 1.33 crédits ECTS par semaine de stage soit :

- PFP1 – PFP2 – PFP3 – PFP4 : 6 semaines de stage = 8 crédits ECTS par stage
- PFP5 : 7 semaines de stage = 10 crédits ECTS
- PFP6 : 9 semaines de stage = 12 crédits ECTS

Le parcours de formation de chaque étudiant·e doit répondre aux conditions suivantes:

- a) Validation des trois contextes
  - 2 PFP dans le contexte stationnaire
  - 1 PFP dans le contexte ambulatoire
  - 2 PFP dans le contexte domicile/lieu de vie
- b) Validations spécifiques
  - Au moins une PFP dans le contexte santé mentale et psychiatrie
  - L'approche d'une population aux différents âges de la vie (enfant – adulte – personne âgée)
- c) PFP libre
  - 1 PFP « libre » une fois ces conditions remplies et dans la mesure du possible.

---

<sup>1</sup> PEC 22, page 19

La validation simultanée d'un contexte dans différents domaines du champ professionnel (cf ci-dessus) est possible en regard de la spécificité du lieu de formation et du projet professionnel de étudiant·e.

## **2. Répartition des places de stage**

### **2.1. Attribution**

L'attribution des places de stage est faite par l'unité de formation pratique (FP) qui prend en compte un certain nombre de critères (contextes déjà effectués, cohérence du parcours de l'étudiant·e, lieu de son domicile, possibilité d'accès avec les transports communs ou privés, etc.).

Les places de stage PFP1 et PFP2 sont organisées par l'unité de formation pratique. Dès la PFP3 et dans la mesure du possible, il est proposé à l'étudiant·e un certain choix de stage par contexte dans l'offre générale des places de PFP.

Une fois l'attribution des places de stage faite, les étudiant·es ont la possibilité de proposer des rocadés entre eux dans le même contexte attribué. Les propositions sont soumises à l'unité FP pour validation dans les délais annoncés.

### **2.2. Catalogue des stages**

Il donne toutes les informations administratives relatives aux sites de formation pratique ainsi que les spécificités pour chaque unité de soins.

Avant toute PFP, l'étudiant·e est tenu·e de consulter le catalogue des stages : [Catalogue des stages - Institut et Haute Ecole de la Santé La Source \(ecolelasource.ch\)](http://ecolelasource.ch).

Un mot de passe est nécessaire pour y entrer une fois connecté·e : @Catalogue1922.

## **3. Horaires et modalités d'encadrement en stage**

### **3.1. Horaires de travail**

Une période de formation pratique s'effectue à plein temps (100%).

La durée hebdomadaire du stage est de 40 heures. L'étudiant·e travaille au maximum 8 heures par jour, sauf exception en accord avec le site de formation. Il·elle ne travaille pas le week-end en PFP1 mais dès la PFP2 un maximum de 3 week-end peut être négocié si cela est au service du développement de leurs compétences.

L'horaire en soirée est accepté jusqu'à 22h30-23h00.

Les horaires de nuit ou en 12h00 sont possibles dès la 3<sup>ème</sup> année, dès la mi-stage et à certaines conditions négociées lors de la rencontre tripartite. Dans ce cas, les modalités d'accompagnement garantissant des conditions de suivi respectant les critères HES-SO, sont stipulées par écrit dans le contrat pédagogique tripartite (CPT) sous modalités d'évaluation.

Les horaires de travail sont validés lors de l'élaboration du contrat pédagogique tripartite.

L'étudiant·e a droit aux jours fériés fixés par le canton du site du stage.

### 3.2. Encadrement

L'institution accueillant l'étudiant·e est garante de la qualité et de son suivi. Elle dispose d'un·e praticien·ne formateur·trice (PF) qui est responsable de l'encadrement de l'étudiant·e durant toute la période de formation pratique. Les modalités de collaboration sont convenues entre le·la PF, l'enseignant·e de référence et l'étudiant·e lors du CPT.

Le site de formation est l'autorité de référence pour l'ensemble des questions relatives aux périodes de formation pratique.

### 4. Contrat pédagogique tripartite (CPT)

Il détermine les modalités de collaboration entre l'étudiant·e, le·la praticien·ne formateur·trice et l'enseignant·e référent·e de l'Ecole et comprend les objectifs personnels que l'étudiant·e souhaite travailler durant sa PFP.

Le CPT fait donc l'objet de deux rencontres :

1. Préparation du CPT (entre l'étudiant·e et l'enseignant·e de l'école) : les objectifs personnels sont présentés et discutés avant le début de la PFP et les éléments particuliers à négocier en CPT sont préparés (ex : horaires). **Cette rencontre est un prérequis obligatoire pour débiter la PFP.**
2. Signature du CPT entre l'étudiant·e-, l'enseignant·e de l'école et le·la praticien·ne formateur·trice.

**L'étudiant·e est responsable de :**

- Consulter le catalogue de stage, ainsi que l'intranet ou le site officiel de l'Ecole : <https://www.ecolelasource.ch/formations/formation-pratique/>
- Télécharger les documents de référence concernant sa PFP (contrat pédagogique tripartite et le document d'évaluation des rôles et compétences).
- Compléter les données administratives et formuler des objectifs de stages.
- D'avoir un dossier prêt pour la rencontre CPT.

### 5. Modalités d'évaluation des PFP

Les PFP sont sommatives. Les évaluations situent l'acquisition des compétences professionnelles définies par le plan d'études cadre. Elles se réfèrent aux rôles et aux compétences professionnelles présentés dans le document d'évaluation du stage et dans le référentiel de compétences dont la taxonomie évolue chaque année d'études : novice – intermédiaire - compétent.

L'évaluation est réalisée sur le document ad hoc, établi par la filière. Celui-ci définit 7 compétences de rôles finaux à atteindre en fin de formation.

Chaque année d'études dispose de son document. Celui-ci définit les compétences génériques et le niveau de développement à atteindre par année d'études.

Les modules de formation pratique sont validés et crédités par l'école à partir de l'évaluation réalisée par le·la praticien·ne formateur·trice selon le barème de référence.

## 7. Stage décalé ou devant être répété

Durant son cursus de formation, l'étudiant·e peut être amené à devoir refaire une PFP selon les conditions présentées dans le cadre de réalisation de formation pratique.

- Pour les étudiant·es en première année Bachelor, se référer aux directives des conditions de réussite de la 1<sup>ère</sup> année Bachelor.
- Pour les étudiant·es en deuxième ou troisième année de formation, la PFP est répétée en lieu et place de la PFP suivante.
- Pour les étudiant·es en fin de formation et qui continueraient des études après leur Bachelor en Soins infirmiers, moyennant une attestation justifiant qu'ils·elles sont accepté·es dans une autre formation, un stage durant l'été de leur fin de cursus pourrait être négocié avec l'unité de formation pratique, à certaines conditions.

## 8. Gestion des documents

A l'issue de la PFP, l'étudiant·e est responsable de remettre à l'Ecole les documents originaux suivants :

- Le document d'évaluation du stage
- Le contrat pédagogique tripartite avec les objectifs et les moyens de réalisation.

Ces deux documents dûment signés sont à remettre

- Par voie numérique à [formation.pratique@ecolelasource.ch](mailto:formation.pratique@ecolelasource.ch) ou
- A déposer dans la boîte aux lettres prévue à cet effet

pour le 1<sup>er</sup> mercredi qui suit la fin du stage sauf exception qui sera précisée par la FP (vacances, stage à l'étranger, autre exception).

## 9. Echec

Lorsqu'un module de formation pratique est échoué, il est répété selon des modalités spécifiques adaptées au cursus de l'étudiant·e. Une rencontre avec un·e collaborateur·trice de l'unité de formation pratique est vivement encouragé et peut être demandé via l'adresse générique [formation.pratique@ecolelasource.ch](mailto:formation.pratique@ecolelasource.ch).

## 10. Absences

La présence en stage est obligatoire. En cas d'absence, l'étudiant·e est tenu·e d'informer le lieu de stage(service concerné) ainsi que la réception de l'Ecole par la voie habituelle : [absences@ecolelasource.ch](mailto:absences@ecolelasource.ch).

Une PFP est considérée comme non validée si le nombre de jours d'absence pour juste motif et non compensés est supérieur à 17% de la durée totale de la PFP concernée :

Nombre de semaines de stage	Jours d'absences maximal
-----------------------------	--------------------------

6 semaines (30j)	5 jours
7 semaines (35j)	6 jours
9 semaines (45j)	8 jours

Une éventuelle compensation des jours d'absence se fait en négociation avec le site de stage et le site de formation pratique en analysant le caractère réalisable de cette compensation.

L'abandon d'une PFP entraîne automatiquement un échec, ceci indépendamment du nombre de jours réalisés. La note de F est attribuée.

## **11. Mobilité et conditions pour les PFP hors périmètre HES-SO ou à l'étranger**

### PFP de mobilité

L'Ecole encourage les PFP de mobilité (hors périmètre HES-SO ou à l'étranger).

La PFP-Mobilité comprend un module théorique préparatoire qui offre aide, conseils et orientations dans la conduite du projet.

La validation de la PFP de mobilité est soumise aux mêmes conditions que l'ensemble des PFP.